

- **Pour la zone verte**, comprenant les pays de l'Union Européenne, l'Australie, la Corée du Sud et Israël, il existe 2 cas de figure. *«Si je suis vacciné et que je viens d'un de ces pays verts, on ne me demandera pas de test. Je viens, j'arrive et bienvenue en France. Si je ne suis pas vacciné, on me demandera un test PCR ou antigénique de moins de 72h et bienvenue en France»*, a détaillé le secrétaire d'État.
- **La zone orange** concerne quant à elle des *«pays où la circulation du virus existe encore mais est maîtrisée et dans lesquels il n'y a pas de variants préoccupants»*, a expliqué Jean Baptiste Lemoyne. Cela concerne en somme *«la majorité des pays dans le monde»*, dont les États-Unis et le Royaume-Uni. Deux cas de figures existent alors : si vous êtes vaccinés, un test PCR de moins de 72h avant l'embarquement ou un test antigénique (TAG) de moins de 48h vous sera demandé. Dans le cas inverse, *«ne peuvent accéder au sol Français et européen seulement des gens avec des motifs très importants comme des motifs familiaux, professionnels assez restreints, ...»*, a poursuivi le secrétaire d'Etat.
- **La zone rouge** prend en compte des pays *«où le virus circule de façon assez active, où il y a parfois des variants préoccupants»*, à l'image de l'Afrique du Sud, du Brésil ou de l'Inde. Vacciné ou non, seuls les cas aux motifs impérieux seront autorisés à venir sur le territoire. *«C'est un choix assumé. On a besoin de sécurité sanitaire, d'éviter l'importation de variants, de formes d'évolution du virus qui pourraient remettre en cause tous les efforts faits depuis des mois par les Français»*, a affirmé Jean-Baptiste Lemoyne.